



La Fédération des francophones de la Colombie-Britannique

L'apprentissage du français comme langue première ou langue seconde en Colombie-Britannique : contexte, défis et communauté.

Mémoire de la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique (FFCB) au Comité sénatorial permanent des langues officielles

Vancouver, le 4 octobre 2016

Le contexte

L'apprentissage du français comme langue première et comme langue seconde est en plein essor en Colombie-Britannique, avec la demande dépassant largement la capacité, et ce, malgré un contexte politique et culturel que l'on pourrait croire d'emblée moins porté à le favoriser.

Ce contexte est fondamentalement plurilingue, avec d'importantes communautés immigrantes, surtout asiatiques, et des populations autochtones, qui souhaitent maintenir leur patrimoine linguistique, bien que pour des raisons différentes et par des moyens différents. Ce contexte, et les relations parfois délicates entre groupes qui le caractérisent peuvent avoir des conséquences pratiques sur les programmes d'apprentissage du français.

À titre d'exemple, en mai 2016, le conseil scolaire de Haida Gwaii décide d'annuler le programme d'immersion française à l'école Skidgate où trois langues – l'anglais, l'haïda et le français étaient enseignées¹. Cette décision, qui a été confirmée par les conseillers scolaires, lors d'une réunion publique en juin², aurait été prise au nom de la réconciliation. D'ailleurs, la présidente du conseil scolaire a lu l'article 14 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en guise de préambule. Notons que Haida Gwaii a deux langues officielles, soit l'anglais et l'haïda, d'où l'urgence pour les minorités haïda et francophone de préserver leur patrimoine linguistique³.

La relation entre les deux langues officielles et les langues autochtones peut aussi être solidaire. L'Association des Francophones et Francophiles du Nord-Ouest, un des membres de la FFCB, a eu beaucoup de succès avec un projet de cartes éclair trilingues⁴ pour enfants et enseignants dans les petites villes de Prince Rupert et Hazelton, grâce à l'appui des communautés autochtones respectives de ces deux endroits.

Les programmes d'apprentissage du mandarin⁵, eux, relèvent d'autres enjeux : le prestige politique d'une Chine ascendante; le positionnement du Canada comme

¹ http://www.affno-cb.ca/Images/les_affnouvelles_juin_2016.pdf

² http://www.affno-cb.ca/Images/affnouvelles_sept_2016.pdf

³ http://www.ocol-clo.gc.ca/fr/cyberbulletin_newsletter/2012/avril

⁴ Anglais, français et sm'algyax pour Prince Rupert et anglais, français et gitxsan pour Hazelton.

⁵ Programme bilingue (50/50) ou immersif (100/0 ou 80/20 au début).

puissance économique parmi les pays en bordure du Pacifique; et la reconnaissance d'une communauté immigrante par l'obtention d'un statut officiel pour sa langue.

Les pays, grands et petits, tâchent d'avancer leurs intérêts nationaux par le biais de la culture, y compris l'apprentissage de la langue nationale. Pensons à l'Alliance française, l'Institut Goethe ou l'Institut Cervantès. Dans le cas du programme mandarin du conseil scolaire de Coquitlam, le programme d'études a été développé par le gouvernement chinois par l'entremise de l'Institut Confucius grâce à un protocole d'accord passé avec la Province en 2008⁶. Cette relation avec le gouvernement chinois a été financièrement bénéfique au conseil scolaire⁷.

La présence de programmes mandarins dans quelques conseils scolaires⁸ de la province alimente des appels pour l'abolition du programme d'immersion française, sous prétexte que le mandarin est plus utile pour un jeune britanno-colombien que le français, puisque l'avenir de la province se joue dans la région du Pacifique. Cet argument de nature utilitaire sous-tend également un discours parfois entendu au sein de la communauté chinoise, qui veut que le poids démographique de cette communauté, l'importance de ses investissements, et ses liens avec la Chine, mérite qu'on lui donne un statut particulier. Dans les deux cas, cette approche est révélatrice d'une conception du Canada assez éloignée de celle sur laquelle reposent les langues officielles.

Plus généralement, nous pouvons dire que la mise en opposition instinctive par une bonne partie de la population canadienne des politiques des langues officielles et du multiculturalisme - et inconsciemment, des populations de souche et des populations immigrantes-, qui date du début des années soixante-dix⁹, perdure, et bénéficie d'un regain de légitimité avec le phénomène de la mondialisation. Pour contrer ce dernier point, l'apprentissage du français comme langue seconde doit se positionner comme la porte d'entrée à l'apprentissage d'autres langues, rattachant ainsi le Canada au phénomène de la mondialisation, tout en demeurant un élément clef de la construction identitaire canadienne.

⁶ <http://vancouver.sun.com/news/staff-blogs/school-boards-ok-with-china-paying-for-b-c-curriculum>

⁷ <http://vancouver.sun.com/news/staff-blogs/confucius-and-the-coquitlam-school-district>

⁸ Burnaby, Coquitlam, Richmond et Vancouver.

⁹ <http://www.cic.gc.ca/francais/multiculturalisme/citoyennete.asp>

Les défis

Comme nous le savons, l'apprentissage du français comme langue première est un droit constitutionnel, tandis que l'apprentissage du français comme langue seconde ne l'est pas. Ils ont donc deux statuts différents. Une composante de la construction identitaire francophone est au cœur du premier exemple, mais est absente du deuxième. Une différence fondamentale d'intentions est donc évidente. Cela dit, il y a des points ou des caractéristiques communes aux deux programmes, dont des nombres importants au primaire qui diminuent au fil des ans et une pénurie de programmes postsecondaires en français, ce qui favorise la poursuite des études en anglais.

Le développement et le renforcement d'un continuum d'apprentissage du français nous paraissent essentiels à l'avenir de la langue, notamment par :

- Des appuis à la petite enfance;
- Des financements adéquats pour les programmes primaires et secondaires;
- Une offre élargie de programmes postsecondaires.

La communauté

Le lien entre la visibilité, la santé et la vitalité de la communauté francophone et les programmes d'apprentissage du français mérite d'être souligné. Pour les jeunes francophones, nés dans telle ou telle province canadienne ou venus de l'étranger, l'existence d'une communauté où sa langue est une réalité quotidienne est nécessaire pour compléter le processus de construction identitaire entreprise par l'école francophone. Pour le jeune apprenant le français comme langue seconde, la présence d'une communauté francophone ancre son apprentissage linguistique dans une réalité concrète. D'ailleurs, selon des données anecdotiques cueillies par Canadian Parents for French Ontario, il se peut que les programmes d'immersion à proximité physique d'une communauté francophone affichent de meilleurs résultats.

Or, la communauté francophone de notre province, contrairement à beaucoup d'autres ailleurs au pays, n'est pas une communauté de proximité. C'est-à-dire qu'il n'y a aucune ville, aucun village, aucun quartier où les francophones sont regroupés de façon démographiquement importante. Cette communauté, la quatrième du pays par la taille, est dispersée sur l'ensemble de la province avec une moyenne provinciale de 1,5%. À défaut d'être une communauté de proximité, elle est devenue au fil des ans une communauté d'intérêts, s'enrichissant d'un ensemble d'organismes, d'institutions, de

lieux et d'occasions de rencontre. Ainsi, le milieu associatif constitue l'épine dorsale de la communauté, et l'école francophone le garant de sa pérennité.

Cependant, le milieu associatif et les écoles francophones connaissent des ennuis financiers qui risquent de fragiliser les succès et les acquis des dernières années. Pour les écoles du Conseil scolaire francophone, il s'agit d'obtenir un financement adapté à son mandat provincial lui permettant d'offrir une éducation de qualité comparable à celle de la majorité¹⁰. Pour le milieu associatif francophone, il s'agit de voir son financement augmenter pour la première fois depuis 2001. À cause de la stagnation de son financement, le milieu associatif montre de sérieux signes d'essoufflement qui se trahit par une capacité moindre à relever de nouveaux défis, à satisfaire de nouveaux besoins et à joindre de nouveaux publics. Le milieu associatif est, et il demeure, le meilleur partenaire du gouvernement fédéral pour atteindre ses objectifs en matière de langues officielles. Son essoufflement devrait être un signal d'alarme pour le gouvernement.

Conclusion

Les programmes d'apprentissage du français dépendent de l'assentiment des Canadiens à une vision du Canada comprenant les deux langues pancanadiennes, soit le français et l'anglais, auxquelles s'ajouteraient les langues autochtones et inuit dont le rayonnement est géographiquement centré. Cette conception linguistique justifierait alors tous les efforts et les investissements nécessaires à son maintien. En analyse finale, les communautés francophones en milieu minoritaire sont nécessaires au succès des programmes d'apprentissage du français, comme les jeunes issus de ces programmes le sont à l'avenir des communautés et à l'identité canadienne qui se construit depuis des générations et que nous fêterons en 2017.

¹⁰ <https://www.csf.bc.ca/nouvelles/une-nouvelle-etape-de-franchie-pour-la-cause-juridique-menee-par-le-csf-et-la-fpfcf/>